



Triumph Immobilier

BARÈME D'HONORAIRES

Prix de vente	Mandat simple	Mandat premium*
10 000 € - 149 999 €	8 %	6 %
150 000 € - 299 999 €	6.5 %	5 %
300 000 € - 449 999 €	5.5 %	4 %
À partir de 450000 €	4 %	3 %

Applicable depuis le 20 mai 2021

*Le mandat premium est un mandat exclusif



Triumph Immobilier

BARÈME DE LOCATION

Au taux de TVA en vigueur soit 20%, applicable au 01 Janvier 2019

1- Honoraires de location entremise et négociation : (Charge bailleur)

📍 1 % TTC sur le montant du loyer hors charge annuel
Recherche du locataire et négociation du bien à louer

2- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail :

À la charge du bailleur :

📍 Entre 6 et 10€ TTC maximum par m² de surface habitable dans la limite légale du plafond de l'article 5 de la loi du 06/07/1989

À la charge du locataire :

📍 Entre 6 et 10€ TTC maximum par m² de surface habitable dans la limite légale du plafond de l'article 5 de la loi du 06/07/1989

3- État des lieux (Charge bailleur et locataire)

📍 Entre 1 et 3 € TTC maximum par m² de surface habitable

4- Régime de droit commun :

📍 Bail de droit commun (parking ou autres) : Un mois de loyer hors charge (à la charge du bailleur et du locataire)